SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 29 mars 2019 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 07 février 2019.

2. Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2018, des comptes administratifs 2018 et affectation de résultat.*

Madame Marie José LE GUENNEC, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la commune :

Les charges à caractère général ont évolué de + 3,97 % (de 1 053 098 € en 2017 à 1 094 918 € en 2018) avec notamment une hausse de 13,62 % du poste énergie et une baisse de 23,72 % pour le poste enfance jeunesse en raison de l'arrêt des TAP.

Les charges de personnel ont baissé de 0.41 % passant de 2 535 344 € en 2017 à 2 524 873 € en 2018 avec l'arrêt des TAP et le remplacement non systématique des agents en arrêt maladie.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 276 000 €, elles ont diminué de 0,82% entre 2017 et 2018. Structurellement en 2018, les charges de personnel représentent la 1ère dépense avec 51,50 % des dépenses réelles après neutralisation des remboursements d'assurance du personnel et les charges à caractère général représentent 25,6%.

Les produits des services augmentent de + 2,06 % avec notamment + 4,25 % pour la restauration scolaire et les garderies. (415 488 € en 2017 et 424 029 € en 2018).

Les impôts et taxes baissent de 2,99 % (3 263 175 € en 2017 et 3 165 685 € en 2018) avec une baisse importante de 34,28 % des dotations communautaires (455 550 € en 2017 et 299 385 € en 2018).

Les dotations de l'Etat diminuent de 2,17 % passant de 1 538 897 € en 2017 à 1 505 453 € en 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 276 000 €, elles ont diminué de 0,82 % entre 2017 et 2018. Structurellement en 2018, les charges de personnel représentent la 1ère dépense avec 51,50 % des dépenses réelles après neutralisation des remboursements d'assurance du personnel et les charges à caractère général représentent 25,60 %.

Le total des recettes baissent de 1,35 % passant de 5 392 448 € en 2017 à 5 319 599 € en 2018.

Le total des dépenses baissent également de 0,82 % passant de 4 311 318 € en 2017 à 4 275 999 e en 2018.

La capacité d'autofinancement nette diminue de 5,16 % avec 793 280 € en 2017 contre 752 346 € en 2018.

Aussi, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2018 et des comptes de gestion 2018, le Conseil Municipal les approuve comme suit :

Comptes administratifs.

- Budget principal : 23 pour et 5 abstentions
- Budget acquisitions foncières : 23 pour et 5 abstentions
- Budget assainissement : 23 pour et 5 abstentions
- Budget ZAC des Oiseaux : 23 pour et 5 abstentions

Comptes de gestion.

- Budget principal : 24 pour et 5 abstentions
- Budget acquisitions foncières : 24 pour et 5 abstentions
- Budget assainissement : 24 pour et 5 abstentions
- Budget ZAC des Oiseaux : 24 pour et 5 abstentions

- *Vote des budgets primitifs 2019.*

Le budget primitif 2019 est présenté avec les caractéristiques suivantes :

Il prévoit une augmentation de + 1,04 % avec une prévision de 1 106 300 € pour les charges à caractère général et une évolution de + 2 % pour les charges de personnel estimée à 2 575 420 € (+ 50 547 €).

Recensement de la population a coûté 18 294 € en frais de personnel pour une dotation de l'Etat (INSEE) de 12 000 €.

Le produit des services est estimé à 442 550 € soit une hausse de + 4,37 % (+ 18 521 €).

Les impôts et taxes sont estimées à 3 290 393 € soit une hausse de + 3,44 % (+ 124 708 €)

Les dotations sont prévues à hauteur de 1 504 186 € soit 0,08 % (1 267 €).

Le total des recettes est estimé à 5 392 479 € soit + 1,89 % (+ 104 097 €)

Le total des dépenses est estimé à 4 461 130 € soit + 4,94 % (+ 208 030 €)

Le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2019 :

- Budget primitif principal : 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif assainissement: 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif acquisitions foncières : 24 pour et 5 abstentions
- Budget primitif ZAC des Oiseaux : 24 pour et 5 abstentions

- *Vote des taux d'imposition 2018.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, lesquels n'ont pas évolué depuis 2009 :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncière propriété bâtie : 19,91 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 52,03 %

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative telles que figurant sur le tableau ci après :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	**170.00€**	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
Amis des écoles publiques Baud	**150.00€**	Ecoles maternelles et primaires	**60.00€**
APEL école Ste Anne	**150.00€**	Collège	**45.00€**
BASKET BRO BAOD	**565..00€**	Arbre de noël/maternel élève Baud	**13.00€**
Ribambelle	**500.00€**	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	**10.00€**
Gouren bro baod	**150.00€**	Ligue contre le cancer comite 56	**150.00€**
Avenir cycliste Pays Baud	**150.00€/Course**	Bagad Bleidi Kamorh	**125.00€**
BAUD FC encadrement formations	**2 300.00€**	Ass parents amis res. mas Guémené	***100.00€***
ASSOCIATION	**Subvention**	**ASSOCIATION**	**Subvention**
Baud solidarité	**500.00€**	Restos du cœur Morbihan	**150.00€**
Ass la boule baudaise	**150.00€**	Morbihan organisation cyclisme	**3 000.00€**
Baldi auto cross 56	**150.00€**	Croix d'or Alcool assistance	**50.00€**
Ass chasseurs de Baud	**170.00€**	Cassandra Ass.	**150.00€**
Ass chasseurs de Baud – piégeurs de ragondins	**60.00€/piégeur**	Eaux et rivières de Bretagne	**100.00€**
Faces & cie culturel	**150.00€**	Secours catholique 56	**150.00€**
Cinéma le Celtic	**1 000.00€**	EFAIT	**100.00€**
Créations et loisirs baldiviens	**150.00€**	Œuvre Pupilles des pompiers	**150.00€**
Ass donneurs de sang Baud	**230.00€**	Secours populaire	**150.00€**
FNACA Baud	**150.00€**	Essor breton	**3 000.00€**

FNATH Baud Fédération mutilés du travail	150.00€		
La vie au clos des grands chênes	200.00€		
UNC AFN Baud	150.00€		
Julinzig Ass (europ raid)	150.00€		

- *Tarifs municipaux.*

Le prêt de la scène mobile étant régulièrement demandé par des communes ou des associations, le Conseil Municipal fixe un tarif forfaitaire de 300 € comprenant le montage/démontage et le transport de l'équipement.

Les tarifs des camps d'avril et d'été sont votés comme suit :

MINI CAMPS ET STAGES ENFANTS (tarifs séjour)					
Tranches du Quotient Familial (QF)	*QF ≤ 669*	*669 <QF ≤ 891*	*891 <QF ≤ 1200*	*QF > 1200*	
Grille tarifaire selon QF	*T1*	*T2*	*T3*	*T4*	enfants extérieurs à la commune
séjour 2 jours Languidic	69,00 €	74,00 €	79,00 €	84,00 €	+ 25.00€ sur tarifs commune selon QF
Séjour 3 jours Brandivy	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	+ 37,50€ sur tarifs commune selon QF
séjour 5 jours Sarzeau	125,00 €	135,00 €	145,00 €	155,00 €	+ 62,50€ sur tarifs commune selon QF
séjour 3 jours Sarzeau	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €	+ 37,50€ sur tarifs commune selon QF
Stage cirque	63,75 €	68,75 €	73,75 €	78,75 €	+ 62,50€ sur tarifs commune selon QF

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 500,90 € pour le budget principal et 3 250,91 € pour le budget assainissement.

3. Administration Générale.

- *Compte rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°04-2019 : Signature de la convention de location de l'atelier relais 2. Signature avec la société ATI IAV pour un loyer mensuel de 700 € à compter du 1er avril 2019 et une durée de 18 mois.

- *Convention d'adhésion à l'observatoire départemental de l'assainissement avenant n° 2.*

Par convention en date du 28 septembre 2011, le Conseil Municipal avait validé l'adhésion à l'Observatoire Départemental de l'Assainissement dont l'objet est de collecter des données d'assainissement, de les analyser et de les partager avec les collectivités partenaires.
Le Conseil Municipal décide de prolonger par un avenant n° 2 la convention d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2019.

4. Urbanisme et affaires foncières.

- *Cessions foncières Ténuel.*

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait prononcé la désaffectation et le déclassement d'une portion d'une voie publique d'environ 90 m² afin de la céder à M. et Mme EVANNO : France Domaines a été saisi pour fixer le prix de cession et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes notariés à intervenir au prix de 0,50 € / m², les frais d'actes étant à la charge des demandeurs.

5. <u>Questions diverses.</u>

Dans le cadre de l'alignement de la rue Constantin Le Priol à BAUD il y a plusieurs décennies, une emprise de cette voie, cadastrée AE 544, n'avait pas été intégrée à l'époque au domaine public. Les propriétaires actuels, les Consorts CHEZEAUX DURAND MOUCHEL acceptent de céder à titre gratuit à la commune cette parcelle de 106 m², à intégrer au domaine public.
Le Conseil Municipal accepte cette cession gratuite à titre de régularisation et autorise le maire à signer les actes de vente à intervenir chez Maître GONON, notaire, rue Maréchal LECLERC à BAUD, les frais d'actes étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de candidature pour l'appel à projet régional cheval territorial, qui s'oriente vers la collecte de sapins et la collecte des cartons mais également avec un volet touristique sur le chemin de halage du Blavet, en partenariat avec la commune voisine de PLUMELIAU BIEUZY.
Cette phase opérationnelle nécessite des investissements en matériel par l'acquisition d'une remorque surbaissée et d'un avant train (7 500 € HT) ainsi que des coûts de fonctionnement (2 708 € HT) et il propose au Conseil Municipal d'approuver l'appel à projet et de solliciter une aide de la REGION BRETAGNE sur la matériel (60 % soit 4 688 €).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement intérieur de la médiathèque avait été approuvé lors de la séance du 14 février 2014, modifié le 09 février 2017 et le 16 février 2018. Il propose de l'adapter à nouveau afin de correspondre aux nouveaux services proposés et le Conseil Municipal approuve les modifications à apporter.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de démolir de la maison 4 rue Saint Yves (maison « Carado ») a été accepté par l'architecte des bâtiments de France dans le cadre d'un futur aménagement global de la place Le Sciellour (les sanitaires seront aussi démolis).

Le spectacle « les adoleschiants » qui s'est déroulé à l'Espace Yves LE ROY le mardi 26 mars 2019 a été un succès, le mois des ados se clôture le samedi 30 mars 2019 par des animations au Quatro et au service jeunesse.

La chasse à l'œuf se déroulera au complexe du Scaouët le lundi 22 avril 2019 avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes et la commission éducation et jeunesse.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les motifs du mécontentement des élus de l'ex Baud Communauté au sein de Centre Morbihan Communauté, suite aux baisses des dotations de l'intercommunalité.

Mme Marie Line BENABES informe le Conseil Municipal qu'un nouveau bureau pour BAUD LABEL COMMERCE est constitué, avec une nouvelle présidente.

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai 2019, les bureaux de vote seront à constituer pour ce scrutin.

Bilan du recensement : 6 400 bulletins individuels plus 115 logements non enquêtés et 80 fiches de logement non renseignés.

Mme Nelly LE I IEN informe le Conseil Municipal que BAUD SOLIDARITE organise le 27 avril 2019 une braderie de vêtements ainsi qu'une vente à emporter de joues de porc au riz.